

# POUR LA MISE EN PLACE D'UN PLAN D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

**Nous tenons tout d'abord à saluer l'engagement de tous les agent-es qui ont assuré dans des conditions très difficiles les missions de sécurité au bénéfice de toutes et tous.**

## Une mauvaise gestion par manque d'anticipation

Suite au placement du département en vigilance orange vent violent par la préfecture, le Directeur Général des Services (DGS) a envoyé une note en diffusion à tous le mercredi 11 février à 15h58.

Dans cette note, il détaille les services qui sont fermés : « les groupes scolaires, les structures petite enfance, les parcs et jardins, le Parc des sports, les cimetières (sauf inhumations), les marchés de plein vent seront fermés. » Mais à la suite, le DGS affirme que les services « doivent rester opérationnels » et que « le service public doit être maintenu » et ne propose que la pose d'un jour de congé et encore cela dépend des nécessités de service.

Si les groupes scolaires ont été fermés, des Atsem qui ne pouvaient prendre de jour de congé sont allées dans les écoles et se sont retrouvées en difficulté et pour certaines d'entre elles seules dans l'établissement. **Il n'y avait AUCUNE raison objective à faire venir le personnel alors que celui-ci se trouvait en incapacité d'exercer sa mission première puisque les écoles maternelles étaient fermées.**

**Malgré la situation très dangereuse, beaucoup d'agents ont été obligés d'aller travailler en utilisant leur véhicule ou des transports en commun alors que des mesures auraient pu être prises.** Proposer un congé dans de telles conditions est inacceptable. Ainsi l'instauration d'une ASA (Autorisation Spéciale d'Absence) aurait pu éviter que les agent-es non prioritaires soient en danger.

**Si la responsabilité première de cette mise en danger incombe au préfet qui n'a pas voulu gérer la situation (voir communiqué de la CGT66), la collectivité se doit de protéger agent-es et usager-es.** La seconde note du DGS prend en compte l'alerte rouge et recommande de demeurer sur le lieu de travail, ce qui était sage au vu de la situation. Mais cela aurait pu se prévoir auparavant.

**La CGT des territoriaux de Perpignan défend le service public mais pas au prix de la sécurité des agent-es et des usager-es.**

## Pour la mise en place d'un plan d'adaptation au changement climatique

La situation que nous vivons est amenée à se reproduire de plus en plus fréquemment en raison du dérèglement climatique et les événements climatiques extrêmes vont se multiplier. L'adaptation au dérèglement nécessite des moyens humains et financiers, un renforcement des services publics de protection et de prévention. Nous avions déjà alerté depuis plusieurs étés la mairie sur la construction d'un véritable plan canicule au lieu de réagir par à coup aux situations rencontrées.

Nous demandons donc :

- ✓ de mettre sous le statut d'ASA les agents dont les établissements sont fermés par arrêté,
- ✓ L'assurance de la prise en compte de la situation réelle des agent-es et non des notes générales peu applicables,
- ✓ La priorisation des métiers qui sont impérativement nécessaires au fonctionnement minimal de la collectivité,
- ✓ Un renforcement de la prévention par rapport aux événements climatiques extrêmes,
- ✓ La mise en place d'un plan local d'adaptation aux situations exceptionnelles qui comprendrait des mesures graduées suivant le niveau d'alerte permettant ainsi d'anticiper aux mieux les événements.

**Syndicat CGT des territoriaux de Perpignan**

Maison des syndicats 8, rue de la Garrigole 66000 PERPIGNAN Messagerie : cgtmairieperpignan@gmail.com  
site Internet : <https://mairieperpignan.syndicatcgt.fr/> Facebook CGT Mairie Perpignan  
Tel : 04.68.34.44.17 ou 06.25.51.18.67